

SOMMET MONDIAL SUR LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

FIENTJE MOERMAN

**MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE L'ENERGIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR ET DE LA POLITIQUE
SCIENTIFIQUE**

Plénière, Jeudi 11 Décembre, 16h00

Monsieur le Président,
Excellences,
Chers collègues,
Chers membres de l'Assemblée,

Ce sommet mondial sur la Société de l'Information constitue la première occasion pour les pays membres de l'ONU de se retrouver pour s'engager sur l'utilisation des techniques de communication et d'information au bénéfice de tous.

D'emblée, la Belgique a souligné que la société de l'information devait être fondée sur la Déclaration universelle des Droits de l'Homme. Elle est particulièrement attachée à la liberté d'opinion, d'expression et d'accès à l'information. Je constate que cette préoccupation rejoint la vision commune des Etats membres, énoncée dans le Projet de Déclaration de Principes.

S'agissant des médias, la Belgique entend, une fois encore, mettre en exergue l'importance d'une information objective, sérieuse et impartiale, conformément à la déclaration de 1993 de la Conférence mondiale sur les Droits de l'Homme à Vienne.

Par ailleurs, nous constatons avec satisfaction que le Projet souligne la nécessité d'une diversité de propriété des médias et nous encourageons, par conséquent, toute action dans ce sens.

La Belgique peut en outre soutenir les principes relatifs à la propriété intellectuelle, figurant dans le Projet de Déclaration. Tant la protection des créations que la disponibilité des connaissances sont cruciales pour un développement rapide et sain de la société de l'information, basé sur l'innovation continue et la créativité.

Parmi les nombreux sujets abordés dans le Projet de Déclaration, l'impact des TIC sur l'environnement de travail est également soulevé. A cet égard, le Projet fait référence au nécessaire respect de toutes les normes internationales pertinentes en la matière. La Belgique estime à cet égard qu'il est essentiel, pour le développement de la société de l'Information, de se conformer aux normes internationales du travail telles que définies par l'Organisation internationale du Travail. C'est donc dans ce sens qu'elle interprète la référence aux normes internationales pertinentes.

Le Projet s'attache aussi à la protection de la "famille" qui joue un rôle fondamental dans la société. A l'heure actuelle, coexistent toutefois diverses formes de « familles » - et c'est un phénomène reconnu mondialement. Il importe donc que la société de l'information, également, respecte cette diversité.

Eu égard à la gestion internationale d'Internet, mon pays estime que le partenariat actuel entre le secteur public et le secteur privé doit être poursuivi. Une intervention directe des autorités sur Internet pourrait affecter la liberté d'expression et la liberté de la presse. La Belgique trouve en outre que d'autres formes de gestion internationale seraient néfastes à la dynamique d'Internet.

Voici, Monsieur le président, les points auxquels la Belgique attache une attention particulière.

Je vous remercie.